



Litige en Allemagne (résident français)

Par Ferutoo

Bonjour,

J'ai récemment eu un séjour en Allemagne de 4 jours, j'ai logé dans un appartement loué via le site booking.com

Il s'avère que j'ai perdu les clefs de l'appartement durant le séjour, j'ai tout naturellement indiqué au propriétaire qu'il m'envoie la facture du remplacement des clefs pour que je lui rembourse cela. Il me donne des clefs de rechange et m'indique qu'il verra ça.

Seulement, le propriétaire a pris la décision de changer complètement la serrure de la porte d'entrée et m'envoie la facture (bien plus cher bien évidemment que de simplement refaire un double des clefs). Je précise qu'il a fait la facture établie avec le nom de sa société.

2 questions :

Est-ce que je suis dans l'obligation de payer ce changement de serrure ? Cela ne me semble pas approprié car je n'ai en aucun cas causé de dommages aux serrures de l'appartement, juste perdu les clefs. J'ai fait patte blanche en lui proposant de rembourser au plus vite le coût d'un double des clefs dès réception de la facture.

Le propriétaire menace de faire appel à une société de recouvrement pour récupérer de mon compte le prix de ce changement de serrure, si je ne paie pas. Sûrement une simple menace, mais est-ce qu'il y a un risque que ça arrive au bout ? Ce serait à priori une société allemande, il ne me semble pas que ce type de société aurait beaucoup de pouvoir en France.

En vous remerciant pour vos conseils et avis.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La plateforme ne vous aide pas à trouver un arrangement amiable ?

N'oubliez pas qu'en Europe il y a des accords entre les pays pour diverses dispositions légales, y compris le recouvrement de dettes.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36027]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36027
[/url]